



CONCOURS PHOTO 2008 - REGLEMENT

ARTICLE 1

Le Club Merger Photo Club, section photo de la Commission Culturelle Schneider Electric, organise un concours photographique **du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008**.

La participation est gratuite et ouverte à tout le personnel Schneider Electric et leurs ayant-droits à l'exclusion totale des membres organisateurs et de leur famille.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 2

Deux thèmes sont proposés :

- **LIBRE, Couleur ou/et Noir & Blanc,**
- **VACANCES, Couleur ou/et Noir & Blanc.**

ARTICLE 3

Trois photos maximum par personne et par thème pourront être proposées sur tirage papier au format de 13x18 mini jusqu'au 20x30 maxi.

Les tirages ne devront être ni collés ni encadrés. Ils seront accompagnés du bulletin de participation.

Au dos de chaque tirage seront rappelés le nom, adresse, n° de téléphone et courriel (si possible) des participants.

Tout bulletin incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

Le fichier numérique source ou le négatif/diapositive des images primées pourra être demandé aux lauréats afin d'effectuer un tirage grand format en vue de l'exposition.

ARTICLE 4

Les photos doivent être déposées ou expédiées avant le 30 SEPTEMBRE 2008, au Club MPC M7BIS à l'adresse suivante : CE Schneider-Electric -Section MPC - M7 - 14 Chemin du Vieux Chêne 38050 GRENOBLE CEDEX 9.

ARTICLE 5

Le jury se réunira en octobre. Il sera composé des organisateurs du club MPC. Ses décisions seront sans appel.

Le respect du format, l'aspect esthétique seront les éléments principaux de la sélection.

Les noms des gagnants seront publiés sur le journal du CE « Vivre » ainsi que sur le site du club à l'adresse suivante : www.mergerphotoclub.fr

Les trois premières photos de chaque catégorie seront dotées d'un prix sous forme de bons d'achats Kadéos (ou similaire) ainsi qu'un abonnement à une revue photo (Chasseur d'Images ou Réponse Photo):

- 1^{er} prix : 50 €uros + 1 abonnement
- 2^{ème} prix : 30 €uros + 1 abonnement
- 3^{ème} prix : 15 €uros + 1 abonnement

Les lauréats seront prévenus par téléphone ou courriel.

La remise des prix se fera courant novembre 2008 au CE, site M7, en présence des organisateurs et des membres du CE.

ARTICLE 6

Les participants devront s'assurer par eux-mêmes et devront garantir aux organisateurs que les photographies sélectionnées ne portent en aucune façon atteinte aux droits des tiers (et notamment aux droits des personnes photographiées ou lieux privés) ayant obtenu de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations visées par le présent règlement.

En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, de la part d'un tiers, seule la responsabilité des participants pourra être recherchée, à l'exclusion de celle de l'organisateur de ce concours photos.

ARTICLE 7

Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves, mais déclinent toute responsabilité en cas de dommages, perte ou vol.

La participation au concours implique que les auteurs s'engagent à autoriser les organisateurs à utiliser gracieusement leur photographie, citer leur nom à l'occasion d'expositions et de publication sur le site internet du club.

L'ensemble des photos sera exposé au CE du 12 NOVEMBRE au 2 DECEMBRE 2008.

Les photos primées seront exposées à la Fête de Noël du CE à Alpes Congrès les 13 - 14 DECEMBRE 2008.

Les participants pourront récupérer leur photo au Club à partir du 1^{er} FEVRIER 2009.
